

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 196 Subvention et convention avec l'association Compagnie Résonances au titre de l'Intégration (18e).

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à l'association Compagnie Résonances ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Compagnie Résonances (18e) pour le projet « Pôle Médiation Culturel ».

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonances (18e), pour le projet « Pôle Médiation Culturel » (D05630/604/2011_05759).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 2.000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.